

hausse des prix de ce combustible a fait grimper le coût de l'électricité. En 1977, l'installation du câble sous-marin établissant une interconnexion avec le Nouveau-Brunswick a commencé à réduire la dépendance de la province à l'égard des petites centrales locales au pétrole en lui permettant de s'alimenter auprès de centrales à combustibles fossiles plus grosses et à meilleur rendement et auprès de centrales nucléaires situées sur la terre ferme.

En 1978, 60% de l'électricité était produite dans l'île et 40% était achetée au Nouveau-Brunswick et transportée par le câble sous-marin de 138 kV installé en 1977. On prévoit que les besoins futurs seront satisfaits à court terme par le maintien des achats de puissance garantie au Nouveau-Brunswick. On estimait fin 1980 ou début 1981, que l'électricité pourrait être obtenue grâce à la location d'un droit de 5% à la centrale nucléaire de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Ce droit d'exploitation nucléaire est considéré comme une source de puissance garantie assurant des coûts énergétiques stables, et une protection contre la hausse prévue des prix du pétrole.

La Maritime Electric a acquis le droit de passage pour la construction d'une ligne destinée à transporter le courant sous une tension de 138 kV entre Bedeque (terminal du câble sous-marin dans l'île) et West Royalty, principale sous-station de la région de Charlottetown. Cette ligne devait entrer en service en mai 1980.

En 1978, le taux d'accroissement de l'appel de puissance a été nettement supérieur à celui de 1977 (près de 6% au lieu de 1.6%), reflétant l'augmentation exceptionnelle du nombre de nouveaux clients et l'accroissement de la consommation dans les secteurs de l'industrie légère et de l'agriculture. Le taux annuel prévu a été ramené à 4% à partir de 1980 (d'après un facteur d'appel de puissance de 57%).

13.10.3 Nouvelle-Écosse

Pour réduire la dépendance de la province à l'égard des importations coûteuses de pétrole, la Nova Scotia Power Corp. a intensifié ses recherches en vue d'utiliser d'autres sources d'énergie, le charbon et l'énergie hydroélectrique. On a effectué des études sur la conversion au charbon des centrales alimentées au pétrole et sur la mise en œuvre de techniques qui permettraient de se servir d'une suspension épaisse de charbon-pétrole afin de maximiser l'utilisation du charbon dans les chaudières conçues pour une alimentation au pétrole. La centrale hydroélectrique de Wreck Cove conçue pour répondre à la demande de pointe, a commencé à produire en février 1978. La construction de la centrale au charbon de Lingan s'est poursuivie, et son premier groupe de 150 MW devait entrer en service en 1979.

Les travaux d'installation d'une liaison interprovinciale de 345 kV avec le Nouveau-Brunswick ont progressé, ainsi que les travaux de construction d'un nouveau réseau de renforcement de 230 kV à l'intérieur de la province destiné à relier entre eux les principaux centres de production. La nouvelle sous-station d'Onslow, qui constitue le centre du réseau interprovincial et de l'interconnexion, sera la première installation de la province à fonctionner sous une tension de 345 kV et permettra une augmentation importante de la capacité de transport de l'énergie électrique. Le gouvernement fédéral fournissait 50% du financement de la sous-station d'Onslow.

La demande d'électricité, qui avait diminué d'environ 1% en 1977, a augmenté d'environ 4% en 1978. Cette progression demeure toutefois légèrement inférieure aux prévisions. Le taux annuel pour les prochaines années a été estimé à 4.4%.

En août 1978, la Nova Scotia Public Utilities Board a autorisé la Nova Scotia Power Corp. à majorer les tarifs de 16% à 18%. L'octroi d'une subvention provinciale a toutefois réduit les effets de cette hausse sur la consommation domestique, et un programme de trois ans prévoyait que les majorations de tarif seraient indexées sur la hausse annuelle du coût de la vie. Cela signifie que les subventions gouvernementales augmenteront si la Public Utilities Board accorde des augmentations de tarif supérieures à la hausse du coût de la vie. Les secteurs industriel et commercial ont également bénéficié de subventions d'un an, le gouvernement provincial assumant la moitié de l'augmentation.

13.10.4 Nouveau-Brunswick

En 1977, la consommation d'électricité de la province a augmenté de 7.9% par suite de